



# Document de capitalisation

Projet « mise en place d'un Système de Vérification Communautaire de la Légimité du bois des forêts communautaires au Cameroun »



# Sommaire

Contexte	3
Fiche signalétique du projet	4
Principales réalisations	6
Effets directs du projet	8
Chiffres clés du projet	8
Leçons apprises	9



## Contexte

Les Forêts Communautaires représentent l'une des principales opportunités pour un approvisionnement légal du marché local et sous régional. Pourtant malgré son fort potentiel estimé entre 120 000 et 150 000 m<sup>3</sup> de bois attribué par an, elles n'alimentent le marché national qu'à hauteur de 2 à 4 % (INGRAM et al., 2010 ; MINFOF, 2016). Plusieurs formes d'illégalité sont pratiquées dans les FC, depuis l'exploitation sans respect des normes (exploitation hors limites, en dessous du diamètre minimum d'exploitation, dépassement des quotas, etc.) jusqu'au trafic de documents sécurisés pour le transport de débités (lettres de voiture) (TABI, 2012 ; TROPENBOS, 2012). Ces irrégularités sont facilitées, d'une part, par l'inexistence ou le manque d'efficacité des mécanismes de suivi-contrôle mis en œuvre par l'administration en charge des forêts ou par les communautés elles-mêmes et d'autre part la faible gouvernance dans le secteur (CERUTTI et al., 2013).

Le projet « mise en place d'un Système de Vérification Communautaire de la Légalité du bois des forêts communautaires au Cameroun (SVCL) » financé par le Programme FAO UE FLEGT vise à concevoir en faveur des communautés forestières, un outil simple, facile et adapté destiné au suivi de la légalité des forêts communautaires et de la traçabilité du bois.

# Fiche signalétique du projet

<b>Nom de la Mission/ Financement :</b> mise en place d'un système de vérification communautaire de la légalité du bois des forêts communautaires au Cameroun (SVCL)		<b>Pays :</b> Cameroun
<b>Lieu :</b> Département du Haut-Nyong, Région de l'Est		<b>Personnel spécialisé fourni :</b> 03 consultants.
<b>Nom du bailleur :</b> Programme FAO UE FLEGT/ Financement UE, UKAID, SWEDEN.		<b>Nombre de personnels :</b> 03 01 chef de projet et 01 assistante 01 responsable financier
Adresse : BP 11 955 Yaoundé Email : secretariat@saild.org Site web : www.saild.org		
<b>Date de démarrage (mois/année) :</b> 08/08/2016	<b>Date d'achèvement (mois/année) :</b> 07/12/2017	<b>Valeur approximative des services :</b> 133 480 USD
<b>Nom du/des partenaire(s) éventuel(s) :</b> Fédération des Unions des groupes d'initiatives communes et Regroupement des Forêts Communautaires du Haut-Nyong (FUGIRFOC)		<b>Durée :</b> 16 mois
<b>Noms et fonctions des principaux responsables du projet :</b> FOMOU NYAMSI Ghislain Aimé : Chef de Projet FEUJIO KENGMO De Souza : Assistante de Projet AMALANGA Charles René : Responsable Financier		



<b>Descriptif du projet</b>	
<b>Objectif</b> : Assurer la mise en place effective et durable d'un Système de Vérification de la Légalité du bois dans cinq Forêts Communautaires pilotes au Cameroun.	
<b>Effets directs attendus</b>	<p>Résultat 1: Un système de vérification communautaire de la légalité des bois des forêts communautaires du groupement FUGIRFOC est développé.</p> <p>Résultat 2: Les capacités des membres de FUGIRFOC sur le système de vérification de la légalité sont renforcées.</p> <p>Résultat 3 : Le SVCL est testé sur le terrain.</p> <p>Résultat 4: Le projet bénéficie d'une visibilité auprès des parties prenante.</p>
<b>Activités</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.Réaliser un état des lieux de la légalité du bois des FC du groupement FUGIRFOC.</li> <li>2.Organiser un atelier de présentation de l'état des lieux de la légalité du bois des FC.</li> <li>3.Développer le SVCL adapté aux FC et compatible avec le SIGIF II et un manuel de procédure.</li> <li>4.Renforcer les capacités des administrateurs du SVCL.</li> <li>5.Former les gestionnaires des FC pilotes de FUGIRFOC en SVCL.</li> <li>6.Renforcement institutionnel de FUGIRFOC.</li> <li>7.Test du SVCL.</li> <li>8.Organiser un audit externe du SVCL.</li> <li>9.Vulgariser le SVCL auprès de tous les acteurs concernés.</li> <li>10.Organiser une réunion de lancement du projet</li> <li>11.Organiser un atelier de présentation du SVCL.</li> </ol>



# Principales réalisations

1. Etude de l'état des lieux de la légalité du bois des FC du groupement FUGIRFOC

- 30 FC concernées;
- Evaluer la conformité légale des FC à la grille de légalité n°6 de l'APV-FLEGT ;
- Identification et description de la chaîne d'approvisionnement du bois des FC.

2. Organisation et tenue d'un atelier de présentation des résultats de l'étude

- Présentation et consolidation des résultats de l'étude;
- Présence des représentants de l'administration forestière, gestionnaires des FC et organisations de la société civile.

3. Développement de deux applications (web et mobile) pour le suivi de la légalité des FC et de la chaîne d'approvisionnement du bois des FC

- Réalisé par un cabinet (Prosygma) réputé dans les solutions informatiques;
- Une application de traçabilité comprenant un module mobile de collecte et transmission des informations et un module web de gestion des informations;
- Une application de légalité comprenant deux modules dont un module de collecte et transmission des documents légaux (mobile) et un autre de gestion et diffusion des informations (Web).

4. Elaboration d'un manuel de procédures de suivi de la légalité des entités forestières communautaires (FC) et de la traçabilité du bois des FC

- Description du processus d'acquisition de chaque document de la grille de légalité n°6 de l'APV-FLEGT;



- Description de toutes les opérations d'enregistrement, de marquage et d'archivage des informations à chaque étape de l'exploitation du bois.

5.Organisation et tenue d'un atelier de formation des gestionnaires des forêts communautaires en SVCL

- Sélection des FC pilotes sur la base des résultats de l'étude;
- 15 gestionnaires représentant 07 FC formés.

6.Location et équipement des bureaux de FUGIRFOC

- Location d'un bâtiment à Abong-Mbang;
- Equipped en mobilier et fourniture de bureau.

7.Test du SVCL

- Dans trois (3) FC de la fédération;
- Accompagnement des FC à l'appropriation du SVCL;
- Equipped de 03 FC en matériel pour l'application du SVCL(GPS, craie industrielle, décamètre, carnet de chantier, EPI, smartphone, pots de peinture etc.);
- Formation pratique des gestionnaires et ROF de 03 FC.

8.Organisation de l'audit externe du SVCL

- Recrutement du consultant en occurrence Well Grounded;
- Suivi de l'audit.

9.Tenue des réunions de lancement et de clôture du projet

- Partage des résultats et des leçons apprises du projet;
- Participation des principales parties prenantes;
- Médiatisation des résultats et de l'outil SVCL.



## Effets directs du projet

### EFFET 1 :

Les gestionnaires des FC disposent désormais d'un outil personnalisé (SVCL) pour un meilleur suivi de leurs exploitations et respect de la légalité.

### EFFET 2 :

Les connaissances de 15 gestionnaires des forêts communautaires sont améliorées au moins de 75% sur la légalité et la traçabilité du bois en référence au début du projet.

### EFFET 3 :

Les pratiques de gestion de 03 FC se sont améliorées d'au moins 40% comparé au début du projet.

## Chiffres clés du projet

**30** forêts communautaires étudiées.

**2** applications (mobiles et web) développées et en utilisation.

**1** manuel de procédure de gestion des FC produit.

**15** gestionnaires des forêts communautaires formés.

**3** FC sont équipées en matériels de traçabilité et mettent en œuvre le SVCL.

**1** bureau de FUGIRFOC créé et fonctionnel.





## Leçons apprises

### Leçon 1 :

La gestion des forêts communautaires est peu/pas encadrée par un texte juridique et les pratiques de gestion appliquées par les FC sont calquées sur les grands titres forestiers. Conséquence les FC ne peuvent pas être légales au vu des textes et de la grille de légalité n°6 applicable à elles.

#### Proposition :

Il faut mieux réglementer l'exploitation des FC et réviser la grille de légalité applicable aux FC.

### Leçon 2 :

Prise individuellement, il serait très difficile pour une FC de maintenir son activité sur une longue période car elle ne peut pas être autonome sur l'ensemble des activités de renouvellement des documents légaux et d'exploitation ceci du fait de la faible capacité technique, matérielle et financière. Par ailleurs la création/redynamisation des regroupements des FC en des Centres de Prestation de Services (CPS) en direction des FC pourrait être une solution de durabilité des interventions sur les FC.

#### Proposition :

Renforcer le processus d'organisation et de structuration des FC en regroupement sous la forme d'entreprises coopératives du droit OHADA.



## Leçons apprises

### Leçon 3 :

La technologie ne pourrait constituer un frein au développement des FC mais une opportunité efficace d'amélioration des pratiques de gestion des FC et de lutte contre l'exploitation illégale. Mais à condition que ses outils technologiques soient développés par et avec les opérateurs forestiers concernés. Bien que court, le test du SVCL a renforcé le regard des gestionnaires dans l'exploitation de leurs FC (notamment pour les FC exploitées en sous-traitance), amélioré la planification de l'exploitation par les FC (les FC identifient elles même les essences à abattre) et fait reculer le blanchiment du bois avec les documents sécurisés des FC.

### Proposition :

Encourager le développement des solutions technologiques simples et faciles pour la gestion des ressources forestières.

### Leçon 4 :

90% des gestionnaires des FC sont en âges avancés ce qui pourrait constituer un frein dans l'appropriation des outils technologiques. En effet, le test a montré un temps relativement court (en moyenne 2 jours de travail) des jeunes à manipuler les appareils et les applications contrairement aux personnes âgées qui avaient de grave difficultés à se les approprier.

### Proposition :

Renforcer l'implication des jeunes dans la gestion des FC.

Le SAILD remercie tous ceux qui de loin ou de près  
ont contribué à la réussite de ce projet et les encourage à faire leurs  
résultats de ce projet.



Le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD) est une ONG au service du développement rural depuis 1988. La mission du SAILD consiste à accompagner les paysans et les communautés riveraines des zones d'exploitation des ressources naturelles dans leurs initiatives entrepreneuriales et agropastorales en vue de leur épanouissement socio-économique et culturel et pour une gestion durable des ressources dont ils dépendent.

B.P: 11 955 Yaoundé-Cameroun - Tél: (+237) 242 22 46 82 / 699 41 40 89  
E-mail: [secretariat@saild.org](mailto:secretariat@saild.org) - Web: [www.saild.org](http://www.saild.org)